

En priorité ...

BO n° 15 - 13 avril 1989

Discours du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, prononcé à Arras le 23 mars 1989 sur la réussite scolaire pour tous les élèves, les zones d'éducation prioritaires et la maîtrise du langage

NOR : MEN8950190X

RLR : 501-0, 510-1

Discours du 23 mars 1989

(Éducation nationale, Jeunesse et Sports)

Mon ambition, notre ambition est de permettre à l'école, mieux encore qu'elle ne le fait, quel que soit, par ailleurs, le dévouement de ses maîtres, d'être un facteur de réduction des inégalités sociales. Il faut que l'on parvienne à mettre en œuvre cette très belle affirmation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « Tous les citoyens sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents ».

Ce n'est pas un hasard si c'est ici, dans le Nord Pas-de-Calais, que j'ai choisi de présenter les *grandes orientations de ma politique pour la réussite de tous les jeunes*. Cette région, en effet, est exemplaire de l'effort réalisé par tous et partout pour élever, de façon importante et dans un délai limité, le niveau de formation et de qualification des jeunes.

À une population à niveau de qualification faible, parce que la mine, la sidérurgie, le textile, la construction navale ou le bâtiment fournissaient des emplois nombreux et peu exigeants en la matière, vous êtes en train de donner une qualification de niveau élevé. Les chiffres sont éloquentes :

Le nombre des élèves de terminale est passé en 10 ans de 22 800 à 33 200, avec une augmentation très forte dans les dernières années.

Pour les deux premières années des formations post-baccalauréat, on est passé dans le même temps d'un peu plus de 28 000 à un peu plus de 53 000. Cette évolution traduit l'investissement considérable réalisé par tous : jeunes, familles, enseignants, communes, départements, régions.

Mais, compte tenu des retards accumulés pendant des décennies, il reste beaucoup à faire et cette région, plus que tout autre, a besoin pour réussir de la solidarité nationale. L'effort a été, dès cette année, entrepris comme je m'y étais engagé le 1^{er} septembre à Lille et nous avons, pour cette académie, réalisé des efforts particuliers dans le domaine scolaire comme dans le domaine universitaire, dans le contrat de plan ou hors du contrat de plan.

Ce n'est pas un hasard non plus si j'ai choisi de m'exprimer devant l'ensemble des corps d'inspection et de direction, les bibliothécaires-documentalistes, les maîtres formateurs du premier degré, devant les représentants des parents d'élèves, des associations et des élus. Chacun, et j'y reviendrai, a un rôle essentiel à jouer dans ce combat que nous menons et qui est, avec celui pour la justice et la démocratie, le plus beau de tous les combats pour la dignité du citoyen. J'ajoute que si les enseignants sont peu représentés, — parce qu'ils sont avec leurs élèves — je sais qu'ils sont en première ligne. C'est par eux et avec eux que nous réussirons et je vous demande de leur transmettre mon message d'aujourd'hui qui s'articulera autour de trois axes :

- les principes de l'action éducative pour la réussite de tous,
- quelle politique pour les zones d'éducation prioritaires ?
- comment agir pour aborder les problèmes essentiels de la maîtrise de la langue ?

Enfin, ici notamment, le recteur Migeon a beaucoup œuvré dans ces trois domaines. C'est pourquoi je lui ai confié une mission de réflexion sur les conditions de la réussite à l'école. Il vous présentera tout à l'heure le résultat de ses travaux, et je suis heureux qu'il le fasse au milieu de vous, dans sa région d'origine.

I. Principes de l'action éducative pour la réussite de tous

Nous connaissons bien les uns et les autres les publics qui ont des difficultés scolaires. Ce sont principalement les enfants et adolescents de milieux culturellement, économiquement et socialement défavorisés. Cependant ce n'est pas une fatalité et, fort heureusement, un certain nombre d'entre eux font des études brillantes. Il nous appartient de faire en sorte qu'ils soient beaucoup plus nombreux, ce qui suppose que nous définissions et mettions en œuvre un certain nombre de principes.

A. Il faut d'abord créer les conditions de la réussite scolaire

L'un des facteurs les plus évidents d'échec scolaire est la maîtrise insuffisante de la langue. Il est naturellement beaucoup plus marqué dans ces milieux et cela dès le plus jeune âge. C'est la raison pour laquelle, dans la circulaire de rentrée du premier degré, j'ai fixé comme priorité, pour l'élaboration de la carte scolaire, la scolarisation à deux ans des enfants des milieux défavorisés, notamment dans les zones d'éducation prioritaires.

Mon objectif est de réduire très tôt les écarts culturels entre les enfants et je suis prêt à faire en sorte que l'école réponde aux sollicitations dont elle pourrait être l'objet concernant la petite enfance. Il pourrait s'agir par exemple d'actions d'information à conduire en direction des parents, de sessions de formation commune à des enseignants et à d'autres professionnels de l'enfance (puéricultrices, assistantes communales dans les maternelles, etc.)

B. Il faut ensuite mieux adapter notre enseignement à ces publics

C'est dans cet esprit d'ailleurs que seront rédigés un certain nombre de chapitres de la loi d'orientation. Je pense à plusieurs champs d'action :

1) Adapter et assouplir les rythmes d'apprentissage

Il convient de prendre en compte l'évolution psychologique et physiologique de chaque enfant ou de chaque jeune. Le fonctionnement actuel du système, par niveaux assez cloisonnés, explique, en partie, le nombre important des redoublements. Je souhaite que s'y substitue la notion de cycle pendant lequel les apprentissages sont continus, une année de consolidation et d'approfondissement pouvant être proposée lorsque les objectifs ne sont pas atteints à l'issue du cycle. Il ne s'agit pas, pour autant, d'interdire le redoublement. Il s'agit simplement de le limiter au maximum car il est bien souvent vécu comme un échec qui lui-même entraîne l'échec, et de le réserver à des cas bien typés pour lesquels il apparaît comme la seule solution de bon sens.

2) Il faut assurer la cohérence entre les enseignements

Les élèves doivent pouvoir prendre conscience des inter-

férences permanentes entre les disciplines, et je ne conçois pas une heure de cours, dans quelque discipline que ce soit, qui ne soit prétexte à exercice sur le langage, quel que soit le niveau d'enseignement.

3) Il faut veiller aux contenus d'enseignement. Les niveaux d'exigence, les objectifs assignés doivent prendre en compte davantage les réalités sociales et culturelles. Il faut prendre les élèves tels qu'ils sont et non tels qu'on les souhaite ou imagine. Il ne s'agit pas, comme l'ont dit certains, d'assurer un SMIC culturel. Sans doute le SMIC est-il une belle conquête des travailleurs ; ce ne serait, en aucune façon, une conquête pour l'école. Ce n'est pas ma philosophie de l'enseignement. Il s'agit de donner une formation et en fin de parcours une qualification reconnue à tous les jeunes. L'objectif est unique même si les chemins pour y parvenir et les niveaux atteints à l'issue de la scolarité peuvent être différents. C'est à vous, sur le terrain, qu'il appartient, dans le cadre de la politique ministérielle, d'assurer l'adaptation aux réalités régionales ou locales.

Il est clair que, dans tous les cas, quelles que soient les adaptations qui seront mises en œuvre ici ou là, la mission fondamentale de l'école reste « l'instruction » des enfants et adolescents et non l'animation pour l'animation. Cet objectif premier ne peut être réalisé que par une attention permanente à leur égard, mais aussi une grande exigence et beaucoup de rigueur.

4) C'est vis-à-vis des jeunes en difficulté qu'il convient de porter la plus grande attention à une pédagogie de la différence, et au suivi individualisé de leur travail. Il est fréquent que ces enfants ne trouvent pas dans leur environnement les supports et les aides dont ils peuvent avoir besoin. Il revient aux enseignants et aux équipes éducatives d'accompagner et de conduire le travail personnel et la réflexion des jeunes, soit par des études dirigées, soit par le travail en petits groupes, soit par un suivi individualisé.

C'est l'objet même du *projet d'école* ou du *projet d'établissement* que d'analyser les besoins particuliers de ces élèves, de fixer, dans le cadre de la politique nationale, les objectifs à atteindre, les techniques qui seront mises en œuvre, les méthodes de suivi et d'orientation, les actions d'innovation qui permettront d'assurer dans de bonnes conditions leur insertion sociale et professionnelle. Le projet doit être conçu par tous les enseignants et les personnels de l'équipe éducative, et associer les partenaires de l'école ou de l'établissement, ceux notamment qui siègent aux conseils d'école ou d'administration.

5) L'orientation

S'il y avait une tradition qui voulait que le fils de mineur descendît à son tour à la mine, il n'y a désormais aucune fatalité à ce que le fils du manoeuvre soit manoeuvre lui-même. Il s'agit donc pour l'école d'assurer une orientation positive pour les élèves en général et pour ces enfants-là en particulier. Elle doit être construite pro-

gressivement par un dialogue constant entre le jeune et la famille, d'une part, les enseignants et l'ensemble de l'équipe éducative, d'autre part.

C) Il faut enfin mobiliser tous les partenaires

1) Mobiliser les parents

Il faut resserrer les liens entre l'école et la famille, réconcilier les parents et l'école, les accueillir véritablement, leur rendre l'école compréhensible, répondre enfin à leur demande éventuelle de formation, au besoin susciter cette demande. Ces problèmes sont évoqués dans le projet de loi d'orientation.

2) Mobiliser les personnels

Tous les personnels de l'Éducation nationale concourent par leur action, et je sais qu'ils le font avec le plus grand dévouement, à permettre à ces jeunes des milieux défavorisés de réaliser des études aussi fructueuses que possible. J'ai le sentiment que leur dynamisme est quelquefois entravé par les pesanteurs administratives et qu'on leur laisse souvent trop peu d'initiative et de liberté d'action. Afin de simplifier leur tâche et de leur rendre ou de leur donner les responsabilités qui devraient être les leurs, je demande au ministre du Budget la possibilité que puissent être globalisés les fonds d'intervention : PAE, soutien, action culturelle, aide à l'innovation, ZEP, en un seul ensemble qui sera attribué à partir du projet de l'école et de l'établissement, projet qui engagera et mobilisera l'ensemble des acteurs.

On parle beaucoup de la **formation des maîtres**. Nous travaillons à l'heure actuelle sur **ce dossier qui est pour moi absolument essentiel**. C'est la raison pour laquelle nous prendrons le temps qu'il faudra et ferons les consultations nécessaires pour le traiter vraiment au fond. Ce dont je suis sûr, c'est que la préparation des enseignants à l'enseignement auprès des publics défavorisés n'est pas suffisamment prise en compte. Ces publics ont leurs caractéristiques, leurs difficultés propres. Des démarches particulièrement efficaces ont fait leurs preuves ici ou là. Il faut que la connaissance acquise sur le terrain soit utilisée et que la formation des nouveaux enseignants prenne en compte notamment la spécificité de ces publics.

Enfin, il faut que l'institution scolaire reconnaisse l'engagement de ceux qui œuvrent auprès de ces élèves. C'est l'objet de la création de l'indemnité de sujétions spéciales que j'ai proposée dans le cadre de la revalorisation du métier d'enseignant.

3) Mobiliser les partenaires de l'école

L'action que nous avons à conduire auprès des jeunes en difficulté ne se limite pas à la seule instruction des élèves. Si l'on peut à la rigueur imaginer que l'école se limite à ce rôle dans les quartiers favorisés, il est évident que la Nation doit davantage aux jeunes des quartiers défavorisés. Mais l'école, si elle agit seule,

ne peut résoudre tous les problèmes. Les enfants ont besoin d'être pris en charge au-delà des heures d'enseignement et tous les parents ne le font pas ou ne peuvent pas le faire.

C'est le rôle des associations complémentaires de l'école que de prolonger son action éducative dans ou hors des locaux scolaires; hors du temps scolaire :

— activités sportives, culturelles ou artistiques, répondant notamment à la forte demande sociale de prise en charge des élèves avant et après la classe, pendant le temps de travail des parents (cf. la circulaire que j'ai signée avec Roger Bambuck le 2 août 1988) ;

— encadrement des jeunes pendant les jours de congé, les vacances, petites ou grandes, surtout si l'on s'oriente vers un rythme 7-2 dans le calendrier scolaire.

Ces associations jouent un rôle important dans la formation humaine et civique des jeunes dans les domaines de la coopération, de la solidarité et de la responsabilité :

— De nombreuses associations, souvent nées de l'action des enseignants, à partir de besoins éducatifs révélés dans le champ scolaire, ont prouvé l'importance et la qualité de leur apport ; leur rôle sera réactivé dans le premier degré et développé dans le second degré, notamment en collège, sous l'impulsion conjointe du ministère de l'Éducation nationale et du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports .

— C'est un moyen d'ouvrir l'école et de créer une inter-pénétration, une osmose entre deux milieux d'où l'enfant et l'adolescent tirent matière à éducation : l'école et tout ce qui l'entoure.

À cet égard, ainsi que je l'ai annoncé lors de la 2^e table ronde sur la loi d'orientation, je souhaite réactiver le CNACEP créé par Alain Savary et mettre en place une vraie politique de l'Éducation nationale vis-à-vis des associations. Une concertation sera ouverte sous peu dans ce domaine. C'est aussi dans cet esprit que j'ai, dans le budget 1989, rétabli de nombreuses mises à disposition pour ces mouvements.

Les collectivités locales, de leur côté, jouent partout un rôle essentiel. Il est indispensable qu'il soit plus important encore auprès des milieux défavorisés. Mon département ministériel favorisera leur action chaque fois que des mesures en faveur des jeunes seront mises en œuvre. Il me paraît indispensable, dans ce domaine comme dans l'action que conduisent les associations, que les écoles, les établissements, les élèves et leurs familles, les enseignants enfin et surtout, soient associés.

C'est dans cet esprit que j'ai proposé la création d'indemnités péri-éducatives, et j'imagine fort bien que soient rémunérés les enseignants qui acceptent de coordonner l'action qui pourrait être mise en œuvre ici ou là, avec le concours des collectivités locales et des

associations. Je suis convaincu, en effet, que l'école, le collège, le lycée doivent être au cœur du dispositif, et que les efforts de tous doivent converger pour compléter l'action des maîtres auprès des élèves.

Je n'ai pas besoin d'insister ici sur le rôle essentiel que joueront, dans la réussite de cette action, les autorités déconcentrées de l'État, qu'elles dépendent ou non de l'Éducation nationale. Je sais en tout cas que je peux compter sur l'engagement des personnels et mon département ministériel :

- personnels de direction, que nous venons de doter d'un statut nouveau. Les derniers problèmes (en particulier celui de la notation) ont été réglés il y a quelques jours ;

- personnels d'inspection avec lesquels, après une première période de discussion, nous allons ouvrir très prochainement la concertation qui concernera la revalorisation de leur situation, mais aussi leurs statuts et leurs missions ;

- bibliothécaires-documentalistes que je suis heureux de rencontrer aujourd'hui, dont je salue le travail, et pour lesquels sera créé un CAPES spécifique qui est demandé depuis longtemps,

- personnels d'éducation et personnels enseignants enfin, qui sont en première ligne. J'ai bon espoir que les dernières propositions, que j'ai rendues publiques lundi, trouvent auprès de la majorité d'entre eux un écho favorable, à la mesure de l'effort qui va être consenti par le pays. Quel que soit le cycle dans lequel ils exercent, il faut qu'ils sachent que je suis très attentif à leur travail, que je compte sur leur engagement personnel pour améliorer encore l'efficacité de notre système scolaire.

Je voudrais aborder maintenant mon second axe de réflexion et d'action :

II. La politique des zones d'éducation prioritaires

C'est dans le cadre que je viens de définir que s'inscrit tout naturellement la politique des zones d'éducation prioritaires. C'est là, en effet, que sont scolarisés les élèves qui cumulent les difficultés. Là, l'effort doit être considérable et systématique, les structures particulièrement solides et les moyens importants. Là, plus qu'ailleurs, l'effort doit être global et doit intégrer l'environnement social.

A) Je voudrais revenir un instant sur les mots clefs de ce sigle ZEP

1) Pourquoi une Zone ?

C'est un domaine à dimension « humaine », mais de taille néanmoins suffisante pour permettre un véritable dialogue entre des partenaires. C'est un domaine défini géographiquement et fonctionnellement qui regroupe,

par exemple, un collège et les ou des écoles de son aire de recrutement, ainsi que les lycées d'accueil, à part entière ou en association. Cela suppose la participation de la ou des collectivités locales et des organismes à vocation sociale, éducative et culturelle.

2) Pourquoi Éducation ?

Les écoles et établissements scolaires, là particulièrement, ont une mission plus large qu'une seule tâche d'enseignement. L'ensemble des personnels doit en être convaincu et doit être partie prenante de l'entreprise. Les partenaires concernés doivent être impérativement associés à l'effort engagé dans une perspective de complémentarité des interventions.

3) Pourquoi Prioritaire ?

• Priorité à l'intérieur du système éducatif ;

- Priorité d'attention des responsables départementaux et académiques ;

- Priorité de moyens :

- d'encadrement,
- de remplacement,
- pour engager des actions innovantes.

En cette matière, il convient de bien préciser les choses : donner des moyens spécifiques ne signifie pas que l'on s'interdit de toucher, lorsque c'est nécessaire, aux postes dans les collèges comme dans les écoles ou les lycées. Dans ce domaine, il faut distinguer *la dotation normale*, qui varie en fonction du nombre d'élèves et évolue ici comme dans les autres écoles ou établissements, et *la dotation spécifique* destinée à fournir aux équipes pédagogiques le supplément nécessaire pour qu'elles puissent travailler dans de bonnes conditions.

- Priorité de formation des enseignants, mais aussi de tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, contribuent à l'action éducative, notamment avec le concours des CEFISEM (centres de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants), domaine à propos duquel je m'exprimerai sous peu.

- Priorité de nomination, recrutement, stabilité des personnels ;

• Priorité pour les partenaires

Cela suppose évidemment l'accord préalable des collectivités locales : *le découpage des ZEP*, définies il y a 7 ans maintenant, *sara revu*. Il faudra que la demande provienne du terrain et soit étayée par l'engagement de ceux qui peuvent y intervenir. Il me paraît indispensable que ces choix soient étroitement articulés avec ceux des partenaires ministériels ayant des politiques sociales territorialisées (délégations à la Ville, aux Rappatriés, ministère de la Solidarité...) Cela suppose aussi

que l'ensemble des actions soit solidement coordonné et les interventions mises en cohérence.

B) Je voudrais aussi évoquer la structuration des ZEP

1) Elle va de pair avec un **projet**. Ce projet doit partir de **l'analyse de la situation par les acteurs du terrain** et permettre de déterminer **des objectifs précis traduits dans un plan d'action** qui définisse la nature des actions à mettre en œuvre et les modalités selon lesquelles elles le seront. Il m'apparaît, en outre, indispensable que ce projet prévoie les **modalités** et la **périodicité** d'une **évaluation** qui doit permettre une régulation au cours de la réalisation.

Ce projet, agréé par les différentes autorités concernées, fait l'objet d'un contrat (on pourrait penser à une durée de 3 ans, par exemple) entre les parties prenantes et les moyens sont attribués en fonction du plan d'action.

2) Cette structure doit être reconnue par les institutions

Les études qui viennent d'être conduites, à la suite du bilan que j'avais demandé, mettent en évidence la nécessité impérieuse de pourvoir ces zones de **moyens** et d'une **structure de fonctionnement**.

En conséquence, je demande aux recteurs et inspecteurs d'académie de nommer dans chacune de ces zones, qui auront été définies, un coordinateur de l'Éducation nationale dont le rôle sera :

- d'aider les équipes éducatives à construire les dossiers ;
- de faire connaître aux équipes éducatives les expériences réalisées ailleurs ;
- d'assurer l'articulation étroite entre les écoles et établissements **d'une part**, les collectivités locales, les autres services extérieurs de l'État et les associations **d'autre part** ;
- d'être le relais des instances départementales ou académiques.

Toutes les analyses qui me parviennent montrent que, si elles restent isolées, les équipes éducatives s'épuisent, faute de trouver à l'extérieur de l'école les appuis nécessaires. C'est pourquoi il m'apparaît indispensable d'**inscrire le projet ZEP dans un projet plus large qui implique la ou les collectivités locales, les services extérieurs de l'État et les autres partenaires**. C'est à l'intérieur de cet ensemble que devrait tout naturellement s'inscrire l'action de l'Éducation nationale. Il me semble qu'il y a là, en effet, la condition *sine qua non* d'une globalisation de l'ensemble des moyens destinés à la ZEP, l'Éducation nationale apportant, pour sa part, des moyens spécifiques en postes ou en heures et des crédits. Je souhaite indiquer à ce sujet, qu'en accord avec le délégué interministériel à la Ville, j'ai décidé que tout quartier retenu dans le cadre de l'opération « développement social des quartiers » devrait

bénéficier pour tout ou partie d'une zone d'éducation prioritaire.

Pour l'Éducation nationale, les inspecteurs d'académie, sous l'autorité des recteurs, joueront un rôle déterminant : interlocuteurs pour les acteurs des zones, c'est à eux qu'il revient de conseiller et informer ; ils devront assurer l'interface avec certains partenaires pour lesquels le niveau local n'est pas opératoire. C'est eux, enfin, qui seront les garants de la **qualité** et de la **régularité** des **options éducatives** des projets, des engagements de mon département et de la cohérence de leur mise en œuvre. Localement, les inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale et les chefs d'établissement conduiront cette politique.

Mon dernier axe d'intervention porte sur la langue, c'est-à-dire sur la lecture et la maîtrise de l'écrit.

Il va de soi, qu'en ce qui concerne l'école, l'effort premier devra porter prioritairement sur la maîtrise de la langue. Le remarquable travail réalisé par le recteur Migeon nous fournit un support idéal pour lancer une solide politique en la matière et je lui laisse maintenant le soin de nous donner les axes principaux de sa réflexion. Je terminerai ensuite mon intervention.

III. À la base de la réussite : la maîtrise de la langue

(Intervention du recteur Migeon)

De votre rapport, Monsieur le Recteur, je retiens d'abord quatre principes fondamentaux :

- 1) L'apprentissage de la lecture se poursuit de façon continue sous des formes variées et adaptées, de l'école maternelle au cycle d'observation (c'est-à-dire jusqu'au collège).
- 2) La lecture doit être très étroitement intégrée à toutes les activités scolaires.
- 3) La lecture doit être conçue comme le moyen de faire naître chez l'enfant le désir de trouver le sens de l'écrit.
- 4) Les parents et l'environnement doivent concourir à l'apprentissage de la lecture.

J'ai décidé par ailleurs que, parmi les propositions que vous faites, un certain nombre seront **mises en œuvre, dès la rentrée prochaine**, parce qu'elles me paraissent s'imposer.

Dans chaque académie, aura lieu, à l'initiative des recteurs, une évaluation des acquis des élèves, en CE2 et en 6^e, qui portera prioritairement sur la maîtrise de la langue et les mathématiques. Les résultats des épreuves, lesquelles seront élaborées par un **groupe de travail académique**, seront portés à la connaissance des parents et des enseignants. En fonction des résultats, des actions de soutien ou de réapprentissage seront

organisées dans les écoles et les collèges. Elles seront concentrées sur le début de l'année, mais pourront, en cas de difficulté lourde, être prolongées pendant tout le 1^{er} semestre.

Je demande **aux directions pédagogiques** de mon ministère d'élaborer, avant la fin de l'année, en prenant appui sur les compétences qui existent sur le terrain, le contenu de **modules de formation continue** destinés aux enseignants qui se trouvent confrontés au problème des difficultés de lecture de leurs élèves. Une fois élaboré, ce contenu fera l'objet, au niveau national, de stages de formation de formateurs pour toutes les académies. Il leur appartiendra, ensuite, d'en assurer la diffusion auprès des responsables pédagogiques du terrain (IDEN, IPR) à qui il revient de mettre en œuvre les opérations d'information et de formation adaptées aux situations locales.

En outre, à l'instar de ce qui s'est fait dans cette académie de Lille, il peut être utile de mettre en place des « **missions lecture** » pour que des enseignants particulièrement qualifiés apportent une information et une aide permanentes à leurs collègues, notamment dans les écoles et les collèges. À cet effet, je demande, M. le Recteur Dischamps, que le chef de cette mission lecture dans votre académie fasse une synthèse de l'action qu'il a conduite et dont je connais la qualité. Je vous demande d'en assurer la diffusion auprès de tous vos collègues et des CRDP. Le directeur des Écoles, le directeur des Lycées et Collèges et celui des Personnels enseignants du second degré et moi-même en prendrons connaissance avec un vif intérêt.

Il ne s'agit pas de décharger les personnels de formation et d'inspection de leurs responsabilités en la matière, mais de renforcer le potentiel d'animation et de conseil dans ce domaine si important pour l'ensemble de la scolarité.

Dans la même perspective, je donnerai les instructions nécessaires à mes services pour que bientôt toutes les circonscriptions d'inspection du premier degré soient des circonscriptions mixtes (maternelle et élémentaire) et que les IDEN et leurs conseillers pédagogiques puissent, dans les meilleures conditions, veiller à la continuité des démarches et des apprentissages à l'intérieur du cycle 5 - 8 ans.

Les professeurs du second degré sont souvent démunis face aux problèmes de maîtrise de la langue et ils le regrettent. Je demande donc aux responsables compétents d'intégrer formellement, là où ce n'est pas encore le cas, cette dimension lors de la formation initiale dispensée en CPR, dès la rentrée prochaine.

Je viens de tirer quelques premières conclusions du rapport.

Mais engager fortement et concrètement le système scolaire et ses acteurs dans les voies que je viens d'évoquer ne dispense pas d'une action à long terme plus systématique. C'est pourquoi le rapport du recteur

Migeon sera largement diffusé et donc discuté dans les académies selon des modalités qui seront arrêtées par les recteurs, mais dont je souhaite qu'elles permettent à tous ceux qui sont concernés par ce problème d'apporter leur contribution. Les synthèses de ces discussions seront réalisées dans chaque académie et me seront adressées pour la fin de l'année scolaire.

À partir de ce rapport, des réactions et des réflexions qu'il aura suscitées, **un colloque national sera organisé au cours du premier trimestre de l'année scolaire prochaine**. Ses conclusions me permettront d'affiner les orientations qui me paraîtront devoir être assignées au système pour les années qui viennent.

Conclusion

L'ensemble de ce dispositif doit nous permettre de répondre à la demande d'élévation des niveaux de formation et qualification pour tous les jeunes. Il faut, qu'enfin, soit rapidement réduit ce qu'il est convenu d'appeler l'échec scolaire. Nous ne pouvons plus accepter que se pérennise une situation **insupportable sur le plan individuel**, à la fois pour l'enfant et pour sa famille, **insupportable socialement**, sous peine de voir se créer une société duale, **insupportable sur le plan économique**, car le coût en est élevé pour la collectivité nationale.

Il faut que triomphe la solidarité parce que c'est une des valeurs fondamentales et du milieu enseignant et des élèves. Parce que c'est une valeur de notre démocratie et que le gouvernement auquel j'ai l'honneur de participer entend en faire un des leviers de son action.

Voilà ma conviction, voilà ma volonté. Je souhaite les faire partager par tous.